

Jugement de qualité sur le rapport final de la firme ADE sur l'évaluation des programmes alimentaires de la Communauté européenne

Cet essai de jugement a été fait en suivant les lignes directrices reprises dans le cahier n° 5 de MEANS, établi pour les fonds structurels.

1. LA SATISFACTION DE LA DEMANDE

Globalement, l'évaluation répond aux questions posées dans le cahier des charges. L'évaluation examine l'évolution des objectifs globaux et spécifiques des 3 actions couvertes par le sujet de l'étude. Le rapport aborde les actions à travers l'examen d'Etats membres estimés représentatifs par le groupe de pilotage.

L'aide aux plus démunis : Belgique, Espagne, France, Italie.

Distribution de fruits et légumes : Espagne, France, Italie, Belgique.

Aide à la consommation de beurre : Irlande, seul Etat membre appliquant la mesure.

L'évaluation a apporté des informations utiles pour les gestionnaires, notamment à travers les enquêtes nationales pour l'aide aux plus démunis.

L'évaluation ne fait pas ressortir de façon claire et explicite les effets non attendus par rapport aux objectifs annoncés.

2. L'ADEQUATION DE LA METHODOLOGIE

De façon générale, la méthodologie suivie est adéquate à l'évaluation demandée compte tenu des limites de temps et budgétaires imposées.

On peut regretter néanmoins que les relations de cause à effet pour les trois actions concernées n'aient pas été établies de façon plus rigoureuse. Un diagramme logique d'impact aurait été utile.

3. LA FIABILITE DES DONNEES

Un grand nombre de données ont été fournies par les services de la Commission. Celles-ci ont été complétées par des enquêtes sur place pour certains Etats membres.

L'évaluateur a pu apporter une critique sur les données de la Commission, notamment budgétaires qui sont différentes suivant les sources. Ce point est d'ailleurs mis en exergue dans la conclusion.

4. LA SOLIDITE DE L'ANALYSE

L'analyse est essentiellement statistique et qualitative. La lecture du rapport indique une bonne utilisation des données d'une part, mais laisse apparaître un manque

d'analyse en profondeur d'autre part. On peut donc regretter que l'étude reste un peu trop en « surface ».

5. LA CREDIBILITE DES RESULTATS

Certainement la partie la plus faible du rapport. Il y a parfois des affirmations ou des hypothèses interprétatives, non justifiées ou non prouvées (conséquence du manque de profondeur relevé au point précédent). On peut regretter surtout certains "raccourcis dans le raisonnement qui nuisent quelque peu à la bonne qualité d'ensemble du rapport.

6. L'IMPARTIALITE

De façon générale, elle est bonne, en particulier le rapport suggère des pistes ou des alternatives opérationnelles pour améliorer les actions.

Les conclusions du rapport apparaissent équilibrées et tiennent compte des contextes sociaux, économiques, budgétaires et politiques.

On peut regretter certains jugements un peu rapides, conséquences des critiques exprimées aux 2 points précédents.

7. LA CLARTE DU RAPPORT

De façon générale, elle est bonne. Le rapport est bien structuré et se lit aisément. Les faits saillants et les conclusions du rapport sont repris de façon claire dans le résumé. On peut regretter que les limites du rapport ne soient pas suffisamment explicitées.

8. CONCLUSION

Ce rapport final peut être considéré comme bon dans son ensemble selon la grille synthétique d'appréciation fournie en annexe.

On peut noter que suite aux remarques et au jugement de qualité faits par les services de la Commission sur le projet de rapport final, le rapport final définitif a été nettement amélioré et que le travail global d'évaluation donne satisfaction aux services de la Commission.

Le groupe de pilotage

La grille synthétique d'appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est :	Inacceptable	acceptable	bon	excellent
1. La satisfaction des demandes : L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commentaires et correspond-elle au cahier des charges?				X
2. La pertinence du champ : La raison d'être du programme, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues?		X		
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-t-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions évaluatives?			X	
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées ou sélectionnées sont-elles adaptées? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu?			X	
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives est-elle conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives?		X		
6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin?		X		
7. L'impartialité des conclusions : Les conclusions sont-elles justes, non biaisées par des considérations personnelles ou partisans et sont-elles assez détaillées pour être concrètement mises en oeuvre?				X
8. La clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles?				X
Compte tenu des contraintes contextuelles qui pèsent sur l'évaluation, le rapport d'évaluation est considéré comme			X	

Décisions du groupe de pilotage : accepter le rapport final d'évaluation